



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Puce du canard : Grand Lac vous rappelle les bons gestes à adopter



Comme de nombreux lacs en France et en Europe, le lac du Bourget est concerné par ce phénomène improprement appelé « puce du canard ». Décrit pour la première fois sur un lac Suisse au début du 20ème siècle, il n'est pas signe d'une qualité d'eau dégradée mais le symbole d'un lac vivant.

Quelques recommandations pour profiter des premières baignades dans le lac

Avec le **réchauffement des eaux du lac** et une **météo ensoleillée** annoncée au cours des prochains jours, l'invitation à plonger dans les eaux du lac du Bourget est grande ! La qualité des eaux de baignade de toutes les plages de Grand Lac est excellente et tout est réuni pour profiter de la saison qui démarre.

Mais comme chaque année, quand l'eau du lac dépasse 18-20 °C, les larves d'un parasite du canard sont libérées en quantité parfois importante. Ces températures d'eau correspondant également aux premières baignades, **il est important d'adopter les bons gestes** pour éviter les désagréments dus au phénomène de la « dermatite du baigneur ».

Grand Lac va donc procéder dans les prochains jours à une communication adaptée permettant d'informer les baigneurs à l'entrée de chaque plage gérée par la communauté d'agglomération.

Au cours de cette période plus sensible mais restreinte dans le temps (en général une quinzaine de jours sur les 3 mois de baignade), il sera rappelé à l'entrée de chaque plage les recommandations suivantes :

- limiter le temps de baignade dans des eaux peu profondes,
- se doucher immédiatement après la baignade,
- se sécher vigoureusement avec une serviette.
- ne pas se gratter et utiliser des pommades apaisantes en cas de piquûre.

La puce du canard est considérée comme une affection cutanée bénigne. Il s'agit d'un phénomène naturel qui n'a rien à voir avec la qualité de l'eau du lac.

Si vous rencontrez ce phénomène durant la baignade, vous êtes invités à vous rendre sur le site internet du CISALB (www.cisalb.fr) afin de remplir un court formulaire de déclaration. Ceci permet d'en suivre l'évolution dans le temps et d'améliorer les moyens mis en œuvre pour lutter contre.

Pour limiter le phénomène, ne donner pas à manger aux oiseaux du lac

Le phénomène de dermatite du baigneur est accentué par la sédentarisation des populations de canards, habituellement migrateurs. En les nourrissant, cela participe à leur sédentarisation et donc à augmenter indirectement la quantité de parasite à l'origine du phénomène.

Pour aider Grand Lac à limiter cette dermatite, **engagez-vous en ne nourrissant pas les oiseaux du lac.**

Les actions menées par Grand Lac et la DDT73

- Régulation de la population de canard colvert

Le nombre de canard colvert est comptabilisé chaque année et la population est régulée par l'action des chasseurs et par des tirs de prélèvements (autorisés par arrêté préfectoral) dans le respect des équilibres biologiques. Chaque année, la LPO recense environ 200 canards colvert sur le lac et un quart est tiré afin de limiter la population sédentaire.



- Régulation de la population de mollusques

Sur les plages, un **hersage mécanique des fonds** est effectué entre avril et juin. Cette opération vise à **réduire la présence de mollusques** sur les zones de baignade sans menacer les populations du lac. Il consiste à griffer les sédiments sur lesquels ils vivent. Les zones favorables au développement des mollusques ont été cartographiées et font l'objet d'un effort de traitement supplémentaire. Durant cette opération, les plages sont fermées à la baignade pendant une journée.



Contact presse :

CISALB - 04 79 70 64 64 - www.cisalb.fr